

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W21-764135

ASO 165



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Matricule : 9539 Société :

Actif

Pensionné(e)

Nom & Prénom : BANLOU YANYA.

Date de naissance : 02-11-68

Adresse : 40, Rue Nebblouze Anzarif Casab.

Tél. : 0663 444 638 Total des frais engagés : 302 + 154. Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Najib AGUENAOU
PEDIATRE
113, Bd. Br Anzarane
Résidence Ramzi - Casablanca
Tel: 02.22.98.46.56

Cachet du médecin :

Date de consultation : 16 NOV 2022

Nom et prénom du malade : BANLOU NIZAR - Ghali Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Alléchion ORL

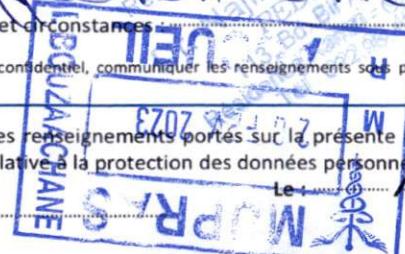
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :



Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16 NOV 2022	Dr. Najib S. GUENAO PEDIATRE s. Bd. Bir Anzarane Casablanca	2000 Dhs	INPE: 0910033	Dr. Najib S. GUENAO PEDIATRE s. Bd. Bir Anzarane Casablanca

EXÉCUTION DES ORDONNANCES		
Prénom et Nom du Pharmacien	Date	Montant de la Facture
Leclerc Jean	16/02/2012	154,00

ANALYSES - RADIographies			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES																									
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.																									
Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.																									
SOINS DENTAIRES 		Dents Traitées (List of teeth treated)	Nature des Soins (Nature of treatments)	Coefficient (Coefficient)	INP : <input type="text"/>																				
					COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>																				
					MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>																				
					DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>																				
					FIN D'EXECUTION <input type="text"/>																				
O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES 		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE <table border="1"> <tr> <td colspan="2">H</td> <td colspan="2">G</td> </tr> <tr> <td>25533412</td> <td>00000000</td> <td>21433552</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>B</td> <td>G</td> <td></td> </tr> <tr> <td>35533411</td> <td>00000000</td> <td>11433553</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td colspan="2">B</td> <td colspan="2"></td> </tr> </table> <p>(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>				H		G		25533412	00000000	21433552	00000000	D	B	G		35533411	00000000	11433553	00000000	B			
H		G																							
25533412	00000000	21433552	00000000																						
D	B	G																							
35533411	00000000	11433553	00000000																						
B																									
		COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>																							
		MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>																							
		DATE DU DEVIS <input type="text"/>																							
		DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>																							

Docteur Najib AGUENAOU
Spécialiste
Pédiatrie - Néonatalogie

Diplômé de la faculté de
 Médecine de Nancy (France)

- CU de médecine foetale et néonatale
- DU des urgences pédiatriques
- DU de neurophysiologie clinique de l'enfant
 (Epilepsies de l'enfant)
- Membre de la société française de pédiatrie



الدكتور نجيب أكناو
 اختصاصي
في طب الأطفال والرضع

خريج كلية الطب
 بنانسي (فرنسا)

شهادة طب الجنين والرضيع

شهادة طب المستعجلات والإسعاف عند الطفل

شهادة أمراض الصرع والجهاز العصبي عند الطفل

عضو في الجمعية الفرنسية لطب لأطفال

Casablanca, le

16/11/2012

BATLOUL NIZAR GHALI

Dr. Najib AGUENAOU
 PEDATRIS
 113 Bd. Bir Anzarane
 Résidence Ramzi "A"
 Casablanca
 Tel: 022 98 46 56

AS

Aximycine
 600 mg
 x 3

AS

Diflavorane
 200 mg
 x 3

AS

Sulfas
 x 4

AS

11H
 12H
 13H

503
 504

Nurodots

505

11H 12H 13H
 20H 21H 22H
 x 3 / → 03
 20H 21H 22H
 x 3 / → 04

113, Bd. Bir Anzarane Résidence RAMZI "A", 2ème étage - Mâarif - Casablanca 20330

Tél : 05 22 98 46 56

GSM: 06 61 21.32.33

المستعجلات : 06 61 21.32.33

4°/ ultra-levare 28

docteur

Dr. Najib AGUENACU
PEDIATRE
113, Bd Bir Anzarane
Résidence Riomzi - Casablanca
Tél : 02.98.46.56

PHARMACIE
OUARZAZATE
Jacoud Ziani DES PRELES
Télé : Mansour - Néthra KARIM
Fax : 05 22 34 0 33
Casablanca

15/4/88

005 ዓ.

የኩርስ ማኅበ

የኩርስ ማኅበ

የኩርስ ማኅበ

®

PPV 55DH70

LOT 25003 1

EXP 06/2025

AXIMYCINE®

500 mg / 5 ml

Sans Sucre

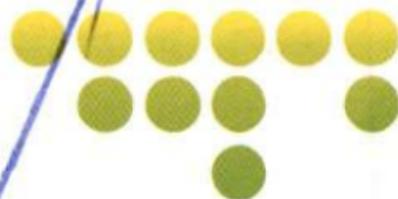
Poudre pour 100 ml de suspension buvable

ULTRA-LEVURE®

ULTRA-LEVURE®

Saccharomyces boulardii **CNCM I-745**

20 Sachets
250 mg



BIOCODEX Maroc

Lot :
مجموعة

Fab :
صنع

EXP. :
 صالح لغاية

8440
BIOCODEX MAROC PPV 67.00 DH

07/21

07/24



PPV 120480
PER 02/25
LOT L831

Doliprane®

PARACETAMOL
300 mg

b

bottu S.I.
82, Allée des Caïnmas - Ain Seba - Casablanca
S. Bachouchi - Pharmacien Responsable



DOULEURS
FIEVRE

10 SUPPOSITOIRES

